
L'expérience vécue de la nature : un levier pour transformer le politique dans un monde fini

Caroline Lejeune et Gérald Hess



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/27457>
DOI : 10.4000/vertigo.27457
ISSN : 1492-8442

Éditeur

Les Éditions en environnement Vertigo

Édition imprimée

Date de publication : 17 avril 2020

Ce document vous est fourni par Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne



Référence électronique

Caroline Lejeune et Gérald Hess, « L'expérience vécue de la nature : un levier pour transformer le politique dans un monde fini », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 32 | avril 2020, mis en ligne le 17 avril 2020, consulté le 09 août 2024. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/27457> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.27457>

Ce document a été généré automatiquement le 2 février 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

L'expérience vécue de la nature : un levier pour transformer le politique dans un monde fini

Caroline Lejeune et Gérald Hess

Introduction

- 1 Depuis les années 1980-1990, la notion de valeur de la nature a permis d'amorcer dans les sciences humaines une réflexion féconde sur les implications morales et politiques de la destruction de la nature. Parmi ces disciplines, l'éthique environnementale et la théorie politique environnementale¹ (ci-après dans l'article EE et TPE) se sont développées comme des champs de recherche hétérodoxes au sein de leur discipline respective. Ceux-ci ont confronté leur domaine d'application à la réalité physique de la crise écologique — caractérisée par des limites environnementales, l'irréversibilité de certains processus naturels et, de manière plus générale, la finitude de la nature. Cette démarche a eu pour conséquence de reconnaître une valeur intrinsèque à la nature, c'est-à-dire une valeur détachée de l'usage, des intérêts, des désirs des individus.
- 2 Dès son émergence au début des années 1970, l'EE s'est distinguée de l'éthique orthodoxe en interrogeant les implications morales d'une valeur de la nature qui ne se réduit pas complètement aux valeurs d'usage (Routley, 2019). Entre temps, de nombreuses postures ont été élaborées visant à prendre en compte sur le plan moral les non-humains (les animaux, les organismes, les espèces, les écosystèmes) (Hess, 2013). Elles s'appuient pour la plupart sur le développement du savoir scientifique (écologie, théorie de l'évolution, biologie, etc.). L'objectif commun de toutes ces théories morales — et, parmi celles-ci, les plus inclusives que l'on pourrait qualifier d'« écocentrées » — consiste de manière générale à réfuter la conception anthropocentrée de l'éthique classique et à proposer des alternatives à l'anthropocentrisme moral.
- 3 Néanmoins, cette démarche visant à reconnaître une valeur intrinsèque à la nature s'est rapidement heurtée à un courant inspiré par le pragmatisme américain de Dewey,

Peirce ou James: le défi posé à l'EE ne consisterait pas tant à discuter de l'attribution ou de la reconnaissance d'une valeur intrinsèque à la nature, qu'à faire face à l'urgence des problèmes environnementaux et à y répondre de manière adaptée sur le plan moral. Autrement dit, soutiennent les pragmatistes du courant de l'EE, il s'agit moins de savoir pourquoi agir que de s'entendre sur les manières les plus efficaces d'agir. Et pour ce faire, l'expérience des individus est une source précieuse, en ce sens qu'une pensée, une croyance sont envisagées sous l'angle de l'action (Norton, 2005): l'expérience est d'abord le lieu où se déploie l'action et non le lieu où se révèle le sens ou la valeur propre des entités naturelles (Hess, 2018).

- 4 Dès lors, les théories de l'EE ont surtout cherché à justifier sur le plan conceptuel l'attribution ou la reconnaissance d'une valeur intrinsèque à la nature. Au sein de ce domaine, le pragmatisme environnemental s'est plus spécifiquement penché sur l'action à entreprendre pour répondre à l'urgence des problèmes environnementaux. Mais les deux courants se rejoignent sur un point: ils occultent l'expérience subjective des individus *en tant qu'elle est le lieu où se déploie une connaissance* (Hess, 2017): la majorité des éthiques environnementales en font abstraction²; quant au pragmatisme environnemental, on vient de le voir, il en retient surtout sa dimension pratique, à savoir l'action.
- 5 Dans les divers courants de la TPE, le projet théorique initial consistait à réduire l'écart entre les sciences politiques et les éthiques environnementales (Smith, 2016). Robyn Eckersley (1992) tout comme Andrew Dobson (2007) ont tous deux émis l'hypothèse qu'une transformation politique supposait une posture écocentrée (et, donc, l'attribution d'une valeur intrinsèque aux entités naturelles comme les écosystèmes, les espèces, etc.). Mais à ce jour, cette valeur n'a encore pas été réellement concrétisée dans les institutions démocratiques. Ainsi, notre hypothèse consiste à suggérer que pour opérationnaliser la valeur intrinsèque de la nature sur le plan politique, il convient de « visibiliser » l'expérience subjective des individus. Car une telle valeur n'est pas d'abord l'objet d'un débat conceptuel entre philosophes, mais elle est éprouvée dans l'expérience d'un individu. Or, comme nous l'avons relevé, les théories morales écocentrées ne se sont guère intéressées à cette dernière.
- 6 L'articulation entre les enjeux éthiques et politiques de l'environnement est née d'un dialogue interdisciplinaire sur la capacité des démocraties libérales à prendre les mesures politiques et à réaliser les réformes nécessaires pour faire face à la crise écologique globale. À partir des années 1980, les chercheurs anglo-saxons de la théorie et de la sociologie politique s'emploient à ne plus faire abstraction de la réalité matérielle de la nature et considèrent les données issues des sciences naturelles dans l'analyse des phénomènes politiques (Semal, 2017). Ils explorent ce que pourrait être une conception du politique plus explicite sur l'idée d'une société soutenable, plus interconnectée avec les enjeux de justice sociale et la valeur intrinsèque des non-humains et située dans un cadre écologique limité (Gabrielson et al., 2016). De ce projet sont nés des travaux relatifs à l'intégration des non-humains et des générations futures dans les systèmes représentatifs et participatifs des démocraties occidentales. Ils constituent des tentatives de dépassement de la hiérarchisation des valeurs démocratiques et écologiques (Schlosberg et al., 2019). Ils proposent des réformes institutionnelles et participatives en privilégiant des formes délibératives. Certaines propositions se présentent comme des ajustements du système institutionnel et socio-

économique établi et d'autres investissent les sentiers de la transformation d'un ordre politique existant (Dobson et al., 2009).

- 7 Les auteurs du courant institutionnalistes ont formulé des solutions politiques pragmatiques sans opérationnaliser la valeur intrinsèque de la nature dans les réformes institutionnelles. Les ajustements procéduraux paraissent ainsi encore insuffisants pour envisager les voies d'une refonte du système politique. Pour opérer cette transformation, d'autres penseurs se sont tournés vers la question des valeurs de la nature. Ils sont partis du rôle que joue la sensibilité morale à la nature et la reconnaissance de sa finitude dans l'évolution des attitudes morales et des comportements politiques, des modes de participation. Issus en partie de l'univers académique australien³, ces auteurs partagent l'intuition selon laquelle la dimension morale de la valeur de la nature – la valeur intrinsèque – participe à l'évolution des idées et des cultures politiques visant une meilleure attention à la nature (Eckersley, 1992; Mathews, 2005; Dobson, Eckersley, 2006; Dobson, 2003). Dans cette perspective, la notion de valeur intrinsèque de la nature – en dépit des débats relativement abstraits et décontextualisés auxquels elle a donné lieu – semble constituer un point de rencontre entre le niveau éthique et politique de l'environnement. Elle contribue à la capacité de changement social et politique d'une perspective qui s'efforce de supplanter l'anthropocentrisme moral et ce au-delà des procédures institutionnelles.
- 8 Dans la suite de cette étude, nous souhaitons explorer plus avant le recoupement entre les éthiques environnementales écocentrées et la TPE sur ce point précis que constitue la valeur intrinsèque de la nature. La première partie de notre étude visera à établir que la valeur intrinsèque de la nature à laquelle renvoient les postures écocentrées de l'éthique environnementale est étroitement corrélée à une expérience subjective des individus, occultée par le souci des théories éthiques à justifier rationnellement l'attribution d'une telle valeur à la nature (sur le plan éthique) ou à définir le concept de valeur intrinsèque (sur le plan méta-éthique). La deuxième partie portera sur l'écologisation du politique: nous montrerons que son effectivité suppose, elle aussi, l'expérience subjective des individus. Enfin, si une telle expérience est requise et si, par ailleurs, elle est le lieu même d'une révélation de la valeur intrinsèque de la nature, alors c'est par sa « visibilité » que les acteurs politiques réussiront à opérationnaliser véritablement cette valeur sur le plan politique. Dans la dernière partie, nous explorerons quelques modalités de « visibilité » politique de l'expérience en nous inspirant de la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth et de la fonction politique de l'expérience de l'injustice climatique de David Schlosberg. C'est en attribuant un statut politique à l'expérience dans les formes de communication et l'espace de participation politique qu'une opérationnalisation de la valeur intrinsèque de la nature pourrait avoir lieu dans le champ politique.
- 9 Loin de se cantonner aux abstractions du débat théorique initié par l'EE, notre réflexion atteste que l'idée d'une valeur intrinsèque de la nature est, sinon requise, du moins féconde pour réellement écologiser le politique, comme s'efforce de le faire la TPE. Elle suggère enfin d'explorer le rôle de l'expérience subjective des transformations environnementales en politique. Celle de l'injustice environnementale et climatique peut y contribuer et permet de souligner l'apport du sensible dans la compréhension politique des effets concrets de la crise écologique.

La valeur intrinsèque de la nature et l'expérience subjective

- 10 Dès les débuts de son développement dans les 1970, l'EE s'est distinguée par deux questionnements en particulier: celui, méta-éthique, d'une définition de la valeur intrinsèque et celui, proprement éthique, concernant les entités naturelles susceptibles d'être les supports d'une telle valeur. Pour les éthiciens, ce second problème consiste à formuler des raisons d'une extension de la considération morale au-delà de l'humain. Et pour ce faire, beaucoup d'éthiciens s'appuient sur diverses disciplines scientifiques, comme la psychologie, l'éthologie, la biologie, l'écologie, la théorie de l'évolution ou encore la sociobiologie. Ce débat a toujours cours aujourd'hui au vu de l'avancée des sciences, notamment de l'éthologie eu égard aux animaux, de la neurobiologie en référence aux végétaux ou des sciences du Système Terre à propos de la Biosphère. Cette démarche de l'éthique dans le domaine environnemental est essentiellement rationnelle et vise dans la mesure du possible une objectivité de la discussion morale.
- 11 Toutefois, cette façon d'envisager une éthique qui s'efforce de dépasser l'anthropocentrisme de la morale classique n'a pas produit à ce jour les effets que l'on est en droit d'attendre d'elle. Près d'un demi-siècle de débat sur la question de la valeur intrinsèque du non-humain n'a guère permis d'en faire plus qu'un slogan ou qu'un principe général dans les conventions internationales ou dans certaines lois nationales. La prise en compte de l'écologie dans la réflexion politique, censée opérationnaliser les normes de l'éthique environnementale, ne s'est jamais vraiment émancipée d'une posture anthropocentrée. Dans le champ des EE, ce constat amène à penser que la reconnaissance d'une valeur intrinsèque de la nature, avant d'être un concept mobilisé par les éthiciens de l'environnement pour légitimer des postures morales bio- ou écocentrées, relève d'abord de l'expérience vécue. Cette suggestion est portée par quelques auteurs qui font de la valeur intrinsèque de la nature avant tout un l'élément d'une expérience (Næss, 2017; Jonas, 1990). De manière générale, on peut donc supposer que si la valeur intrinsèque de la nature doit être suivie d'effets – en particulier sur le plan politique – elle doit trouver un ancrage dans une expérience subjective.
- 12 Il y a plusieurs manières de montrer que la valeur intrinsèque de la nature est étroitement liée à une expérience de la nature. Nous allons passer en revue deux approches qui mettent l'accent sur l'expérience subjective comme lieu de la révélation de la valeur de la nature. La première est celle de l'esthétique environnementale⁴. Le renouveau anglo-saxon de l'esthétique de la nature à partir de la seconde moitié du 20e siècle a permis de dépasser le modèle subjectiviste de l'esthétique prôné par la théorie kantienne, dominant depuis le 19e siècle. Dans sa *Critique de la faculté de juger* Kant (1985) soutient en effet l'idée que l'appréciation esthétique relève d'un jugement de goût, lequel ne qualifie pas un objet, mais exprime le sentiment de plaisir ou de déplaisir du sujet à propos de l'objet. En ce sens, le jugement de goût est un jugement subjectif; il n'est vrai que pour le sujet qui l'énonce. Selon l'initiateur de la renaissance d'une esthétique environnementale philosophique Allan Carlson (2015, p. 77), en revanche, le jugement esthétique à propos de la nature n'est pas subjectif, mais objectif. Il y a une manière correcte d'évaluer esthétiquement l'environnement naturel qui repose sur la connaissance du sens commun et sur les connaissances scientifiques comme l'écologie, la géologie ou l'histoire naturelle. Ces connaissances permettent de circonscrire les éléments pertinents et les limites de ce qu'il convient d'apprécier

esthétiquement de même que les actes d'appréhension requis pour exercer cette appréciation.

- 13 Dans cette approche cognitive de l'esthétique environnementale, le jugement esthétique qui traduit l'expérience esthétique d'un individu peut prétendre à une réelle objectivité. La valeur de l'environnement exprimée dans l'appréciation ne vaut plus seulement pour le sujet dans sa relation vécue à la nature, mais elle est censée valoir pour tous ceux qui sont ou seraient confrontés au même environnement. La valeur esthétique est, dans ce modèle-là, véritablement une valeur intrinsèque dans la mesure où elle ne dépend plus des sentiments, des intérêts ou de certaines croyances de l'évaluateur. En effet, l'objectivité de l'évaluation esthétique permet l'appréciation de l'objet pour lui-même. Elle n'est certes pas une valeur intrinsèque morale; mais elle est indiscutablement une valeur intrinsèque (d'ordre esthétique) et non seulement une valeur relationnelle subjective⁵. La seule différence réside dans le fait que la valeur morale est associée à un comportement dû à l'égard de l'entité qui possède une telle valeur, alors que la valeur intrinsèque esthétique ne l'est pas. L'une et l'autre, toutefois, expriment une appréciation de l'objet naturel pour lui-même, basée sur ses propriétés. Du reste, Carlson (2015) insiste bien sur la congruence entre sa conception de l'esthétique de la nature et le rejet de l'anthropocentrisme moral. Car l'expérience esthétique est censée, selon lui, appréhender l'objet naturel tel qu'il est en lui-même et non pas seulement en fonction de la valeur que nous accordons à l'expérience elle-même⁶.
- 14 La seconde approche que nous aimerions brièvement évoquer est celle de l'écophénoménologie. Ce courant apparu dès la fin des années 1990 aux États-Unis vise l'explicitation des significations de l'expérience vécue de l'environnement. Beaucoup de ces recherches s'inspirent des travaux de Maurice Merleau-Ponty sur la perception et le corps (Abram, 2013; Brown et Toadvine, 2003; Toadvine, 2009). Voir le monde, le toucher, le sentir, l'entendre sont d'abord des modalités de notre expérience corporelle – d'un corps que nous vivons en 1re personne – grâce auxquelles la nature nous apparaît. La tâche d'une écophénoménologie est de décrire cet apparaître de la nature, c'est-à-dire la genèse d'une structure intentionnelle qui nous relie, par le corps vécu, à celle-ci. En deçà du rapport sujet-objet, la réflexion phénoménologique permet de porter au jour un renversement de la perspective d'un sujet qui constitue le monde en un monde qui devient la condition de l'existence et se révèle par exemple, comme le soutient Corine Pelluchon (2015), dans sa dimension nourricière. Selon elle, c'est dans les sensations, et plus précisément dans la jouissance que la nature m'apparaît dans ce qui échappe à son objectivation. Jouir est une manière de vivre où la vie dépasse la simple lutte contre la mort et où l'on reçoit quelque chose qui nous précède et nous nourrit.
- 15 La jouissance du monde est ainsi une expérience vécue de la nature qui exprime une connaissance, mais non une connaissance objective, celle d'un objet constitué. Il s'agit plutôt d'un savoir participatif propre à un sujet relationnel et incarné. Ainsi, dans l'explicitation de cet être-avec-les-choses-et-avec-les-autres, la nature ne se ramène pas à des objets connaissables et manipulables, à disposition pour satisfaire des finalités humaines. Dans la jouissance, je reconnais la valeur propre de ce qui me nourrit. Celle-ci est intrinsèque, là aussi: d'une part, le monde comme nourriture relève de la structure existentielle de la corporéité propre à chaque être humain; d'autre part, en tant que tel, il me précède et demeure inassimilable à la relation intentionnelle de la

conscience à un objet constitué. Dans les termes, de Bryan Bannon (2016, p. 54), on pourrait dire que « la nature elle-même est imprégnée de valeur » dès lors qu'elle est vécue dans une expérience.

- 16 Ces deux courants – l'esthétique environnementale et l'écophénoménologie – permettent donc de montrer qu'avant d'être un concept abstrait mobilisé dans l'argumentaire des éthiques environnementales non anthropocentrées (bio- ou écocentrées), la valeur intrinsèque de la nature traduit une expérience de la nature d'ordre esthétique ou, plus fondamentalement encore, d'ordre existentiel. Et l'on peut considérer qu'une expérience vécue négative – l'expérience de la laideur, d'un manque ou d'une injustice, par exemple – n'a de sens qu'en référence à la première. Ces expériences pourraient conduire à des formes de politisation des questions environnementales à travers les dimensions émotionnelle et morale des enjeux environnementaux, jusqu'ici peu envisagées dans l'analyse du politique, hormis dans la TPE. Nous allons donc nous attacher désormais à cet aspect de la question.

La transformation du politique « passe » par l'expérience subjective de la nature

- 17 Depuis les années 1990, la TPE s'interroge sur la manière de rendre compatible le système démocratique avec la réalité biophysique de la nature. Elle part du postulat qu'au-delà de certaines limites environnementales, les valeurs des sociétés démocratiques – basées sur les libertés individuelles et l'égalité de traitement entre les individus, ne pourront plus être garanties. Comme l'explique Luc Semal (2017), l'un des premiers enjeux consiste à revisiter la conception des libertés individuelles (Ophuls, 1977) puis celles de la citoyenneté (Dobson, 2007). L'enjeu visé est aussi de surmonter le conflit sur la hiérarchie des valeurs écologiques et des valeurs démocratiques pour interroger les facteurs de compatibilité des enjeux (Goodin, 1996) ainsi que les enjeux de justice en lien avec la nature (Schlosberg, 2009). La question de savoir si les enjeux démocratiques prévalent ou non sur les enjeux écologiques résume à elle seule les termes des débats.
- 18 L'analyse critique des démocraties libérales formulée par la TPE a insisté sur la reconnaissance politique des limites environnementales à la croissance, l'interdépendance des milieux humains et naturels, les valeurs morales et systémiques de la nature. Selon Robyn Eckersley (2017), le projet initial consistait à considérer que les limites environnementales imposent une démocratie réflexive de type délibératif, cette dernière devant reposer sur une ontologie relationnelle. Le défi, pour cette auteure, était double: d'une part, reconnaître les interdépendances entre les milieux humains et la nature et, d'autre part, accorder des droits politiques à tous les êtres humains et, non humains, concernés par les choix politiques dont les conséquences vont à l'encontre de leurs intérêts individuels (Eckersley, 2005). Des réformes institutionnelles devaient répondre à ce défi et une diversité de propositions théoriques a été développée telle que l'institutionnalisation d'un principe de précaution comme principe d'atteinte aux hommes et à la nature (Eckersley, 2004), de droits de la nature ou encore des données biophysiques issues des sciences naturelles dans les systèmes constitutionnels (Bourg et Whiteside, 2010). D'autres propositions ont envisagé des systèmes électoraux incluant une représentation des générations futures (Dobson, 1996; Ekeli, 2005), la création de nouvelles chambres représentatives et

délibératives, tels qu'un collège du futur (Bourg et Whiteside, 2010; Bourg, 2011) ou encore d'une agence pour les générations futures (Smith, 2017). Dobson (2007), quant à lui, a suggéré l'idée de citoyenneté écologique. Celle-ci repose sur deux principes complémentaires: l'institutionnalisation d'un principe de justice distributive visant à répartir des droits à polluer entre les individus (Szuba, 2014) et une éthique des vertus promouvant la justice écologique comme fondement de modes de coopération des communautés humaines avec celle de la nature. Ces propositions présentent l'avantage de considérer les générations futures et les non-humains comme membres de la communauté politique. Elles mobilisent également des données scientifiques produites par les sciences naturelles pour apporter une réalité matérielle à la crise écologique globale et délimiter ce qu'il est possible de faire ou ne pas faire en politique.

- 19 Autrement dit, comme l'explique Schlosberg, les tentatives de dépassement des conflits de valeurs se sont traduites par des réformes institutionnelles. Elles ont suggéré d'accorder à la nature une représentation en politique, soit par l'usage de systèmes électoraux, la désignation de porte-paroles, l'élaboration de design délibératif, par des outils de justice distributive et/ou en sollicitant l'expertise scientifique. Elles ont fait preuve d'originalité. Il y a cependant un décalage entre le projet théorique initial et les applications pragmatiques des propositions, et ce pour une raison simple: elles ont recours aux outils cognitifs (épistémologiques et ontologiques) traditionnels des démocraties libérales et de la théorie politique orthodoxe et, dès lors, se fondent sur un anthropocentrisme moral dont elles souhaitent par ailleurs s'affranchir. Cela a pour effet de ne pas dépasser les difficultés structurelles identifiées dans le constat politique de départ, à savoir la difficile articulation des temporalités de court terme avec celles, plus longues, de l'histoire biophysique de l'environnement, de la préservation des préférences individuelles avec celle de la nature, de l'usage strict de la rationalité scientifique avec la relation sensible à la nature. Cela conduit finalement à reproduire des formes de dualisme entre la culture et la nature, entre le politique et le vivant.
- 20 Une démocratie dite fondamentalement « écologique » consisterait, selon Schlosberg et al. (2019), à accorder une importance aux valeurs de la nature. Elle nous inviterait à les considérer au prisme d'une perspective relationnelle. L'agir communicationnel et délibératif, inspiré de Jürgen Habermas, parviendrait ainsi à lier et à relier les valeurs démocratiques et les valeurs écologiques (Dryzek, 2004)⁷. Or une telle perspective met au premier plan les expériences positives comme négatives des individus dans leurs rapports à l'environnement, au sein de la société. Par exemple, un environnement dégradé va être vécu comme une discrimination et un facteur d'exclusion sociale, de même qu'un paysage peut être éprouvé sur le plan sensible comme un facteur d'épanouissement et de bien-être. Nous retrouvons l'importance de telles expériences subjectives dans les propositions de Schlosberg (2012) pour qui la crise écologique est une réalité physique et matérielle tangible qui s'ancre et s'incarne au sein d'une expérience vécue des transformations environnementales: « *Discussion of human vulnerability due to climate change necessarily forces us to face the effects that we have on the environment and systems that sustain us* » (2012, p. 456). Dès lors, de nouvelles formes de médiation pourraient réhabiliter la dimension politique de la justice à travers l'expression des expériences subjectives de la vulnérabilité de celles et ceux qui vivent les injustices environnementales ou se sentent vulnérables face aux dérèglements climatiques.

- 21 Que sous-entend cette proposition ? À travers l'expression des injustices s'exprimerait une vulnérabilité partagée des individus et de la nature tout autant que se révéleraient des interdépendances entre les individus et leurs lieux de vie. L'énonciation de cette expérience permettrait d'identifier ce que ces changements impliquent sur les transformations des pratiques et des identités sociales et politiques. Schlosberg (2012) prend l'exemple des mouvements de justice climatique pour l'illustrer. À partir de l'observation de ces mouvements qui dénoncent leur situation d'injustice sociale reliée aux conséquences du dérèglement climatique, il repère dans la vie quotidienne des liens intimes entre la vulnérabilité sociale et celle des écosystèmes. Migrer en raison des sécheresses illustre la convergence entre une inégale capacité d'existence des individus, l'accentuation de la destruction de la nature et ses conséquences. Cela rend aussi visibles la vulnérabilité des milieux humains sociaux et celles des milieux naturels, dès lors qu'ils subissent les basculements environnementaux globaux.

Modalités de « visibilité » politique de l'expérience subjective: la reconnaissance et les capacités

- 22 Que devons-nous comprendre avec l'expression d'« expérience vécue » ? On retrouve dans la philosophie sociale d'Axel Honneth (2000), l'idée d'expérience vécue en lien avec le sentiment d'injustice. Ce philosophe prend acte du caractère invisible de la pauvreté et de la vulnérabilité des individus. Selon lui, vivre au quotidien des situations de disqualification sociale a des conséquences sur le sentiment qu'un individu éprouve dans le fait d'appartenir ou non à une société ou à une communauté. Les individus peuvent se trouver en situation de chômage, ils peuvent bénéficier d'aides sociales, suivre des parcours d'insertion, mais cet état de fait n'accorde aucune attention aux conséquences sensibles et morales de l'expérience quotidienne de la pauvreté. Cette invisibilisation de la vulnérabilité sociale produit un sentiment de marginalisation provoqué par un manque de reconnaissance sociale, fondamental dans les processus de socialisation. Rendre visibles les situations de vulnérabilité, les expliciter peut mettre en lumière les processus de transformations de la sensibilité et du sens moral induits par l'expérience quotidienne de la pauvreté.
- 23 Le philosophe Emmanuel Renault (2004) explique pour sa part l'importance de réhabiliter les affects pour aborder les enjeux de justice dans une perspective politique et non seulement distributive de la justice. Il s'agit là d'une manière d'exprimer que la prise en charge des inégalités par les systèmes de redistribution n'est pas suffisante pour qu'un individu ressente un sentiment de justice sociale et d'appartenance à une société dans laquelle il a vécu un préjudice. Ce dernier s'exprime en terme émotionnel, permettant de situer le sens de la justice dans des situations sociales et politiques concrètes. Ainsi, l'expression dans le discours politique de cette expérience, que ce soit par le biais d'une description de type phénoménologique, des récits de vies, des témoignages, dans des institutions à travers des auditions, dans des manifestations populaires ou festives, dans les pratiques, pourrait être perçue comme un outil politique. De tels procédés conduiraient à énoncer les défis concrets que posent les sentiments de situations d'injustice et la manière par laquelle les individus vivent et perçoivent les changements auxquels ils sont confrontés. Cette démarche mettrait en lumière ce qu'Emmanuel Renault et Axel Honneth décrivent comme des mécanismes de déni de reconnaissance des phénomènes institués dans les structures politiques et

économiques – fussent-elles démocratiques – tels qu'ils se présentent dans des relations de pouvoir et des situations concrètes.

- 24 Par ailleurs, en lien avec la question environnementale, l'expérience d'un cumul d'injustices sociales, environnementales et climatiques pourrait s'énoncer à travers le récit des pratiques sociales et des situations vécues, médiatrices des sensibilités et des capacités. Ces dernières ont été élaborées dans un contexte de justice sociale et politique. Ce sont des libertés substantielles, c'est-à-dire un ensemble de dispositions personnelles, morales et pratiques, qui permettent à l'individu de garantir sa dignité humaine à l'appui de certains fonctionnements fondamentaux malgré les situations de vulnérabilité qu'il subit. L'expression des capacités rend à la fois compte d'une contraction de la liberté des individus soumis à la réduction des choix qui se présentent à eux pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Cette notion de capacité a été étendue par Nussbaum à la sphère de l'animal non-humain en vue de visibiliser son existence dans un contexte de justice. Le concept de capacité permet donc d'envisager des principes d'une justice qui prend davantage en compte la relation existentielle vécue, sensible entre les humains, leurs milieux et l'ensemble de la communauté du vivant⁸.
- 25 Envisager les enjeux de justice dans la perspective des capacités permet pour Schlosberg de valoriser des valeurs et des sentiments moraux (2009) tels que la dignité incluant tout autant la communauté humaine que les animaux et les communautés écologiques (Winter, 2019). Explorer l'énonciation des expériences vécues en termes de capacités amènerait ainsi, d'une part, à reconnaître les mécanismes de production des inégalités d'expositions aux risques environnementaux, aux transformations environnementales, ou encore d'inégalités d'accès aux ressources naturelles et à la terre. D'autre part, elles exprimeraient la manière par laquelle l'expérience vécue des injustices bouleverse la liberté physique, sociale et politique ainsi que les identités sociales et politiques des individus. Et paradoxalement, la formulation des expériences dans le discours met aussi en évidence des ressources, des possibilités d'agir et de choisir que l'individu déploie pour s'ajuster aux inégalités environnementales qu'il subit. Les pratiques sociales expriment des manières d'être, des capacités d'ajustement, qui visent à s'adapter, à anticiper et à modifier les modes d'habiter et de se rapporter au monde. Ainsi, par exemple, porter notre attention sur les injustices liées à l'expérience des dérèglements globaux, et aux stratégies d'adaptation pour y faire face, concourt à déplacer le constat (Drique et Lejeune, 2017): nous n'observons pas simplement les bouleversements physiques actuels, nous identifions ce que ces changements impliquent sur les capacités de base pour s'y adapter. Cette observation induit la reconnaissance d'une dimension matérielle de la nature, qui s'incarne dans les pratiques, susceptible de les modifier, de recomposer les modes de coopération sociale et politique à l'échelle territoriale.

En conclusion: Explorer la fonction éthique et politique de l'expérience vécue

- 26 L'énonciation de l'expérience quotidienne des basculements environnementaux formalise différemment un processus de participation politique dans l'élaboration des politiques territoriales et à la hauteur de la crise écologique. Ce postulat implique de reconnaître sur le plan politique que la finitude de la nature a une influence dans la

manière d'envisager ce qui relève du politique. Jusqu'ici les travaux de démocratie en lien avec les préoccupations environnementales ont concentré leurs efforts sur les formes délibératives en proposant de faire entrer la nature en politique à l'appui de réformes institutionnelles. La perspective communicationnelle implique de remettre en question les croyances ainsi que les ressorts culturels (Hammond, 2019) et anthropologiques par l'expérience subjective de la nature comme levier politique (Drique, 2019).

- 27 Avec cette proposition, l'expérience subjective de la nature et de ses basculements semble être une étape préalable à toute tentative de dépassement des limites institutionnelles des démocraties contemporaines. Elle invite d'abord à comprendre comment les fondements des idées politiques et des pratiques sont définis par cette approche phénoménologique, avant d'initier des propositions de rénovation politique. En complémentarité des données scientifiques, et pour dépasser leurs abstractions, la reconnaissance politique de la finitude de la nature pourrait passer par la confrontation réelle des croyances, des émotions, des sensibilités traditionnelles, des visions du monde, des identités sociales à ce que signifie vivre avec les conséquences de la crise écologique globale, et ce à partir de l'expérience vécue des individus dans des situations concrètes (qu'elle soit, entre autres, de l'ordre de l'injustice sociale et politique, de l'expérience esthétique ou du respect de la nature). De telles expériences véhiculent précisément *a contrario* des valeurs, dont la valeur intrinsèque de la nature revendiquée par l'EE. Cette confrontation invite à considérer que nous vivons déjà le changement climatique, l'extinction de la biodiversité, la pénurie de ressources. L'évolution des formes de vies, des médiations et formes de participation, via de nouvelles pratiques, pourraient accompagner ces changements, que ce soit par le biais de pratiques spirituelles⁹ (Drique, 2019), de pratiques d'attention envers les semences (Demeulenaere, 2013) ou de pratiques de sobriété liées aux injustices environnementales (Lejeune, 2018).
- 28 En France comme ailleurs, les procédures participatives institutionnelles se concentrent sur les règles d'organisation de la participation des acteurs ou le respect des procédures d'information et de consultation du public. Les designs participatifs ont aussi fait preuve d'innovation dans les procédures, de même que le corpus de sujets mis en participation par l'action publique environnementale s'est élargi depuis quelques années (Salles et Mermet, 2015). Notre proposition ne s'inscrit pas dans cette orientation procédurale. Celle-ci invisibilise les enjeux substantiels mis en discussion, c'est-à-dire ceux relatifs à la finitude de la nature (Goodin, 1996). Chaque citoyen exprime ses préférences sur les sujets de la participation, amenant à ce que la conclusion de ces processus soit favorable à la majorité d'entre les préférences. Ces procédures n'impliquent donc pas que les conclusions des démarches participatives soient efficaces sur le plan écologique. Ces procédures sont désincarnées du contexte de crise écologique et des enjeux démocratiques et de justice que la crise environnementale globale amorce. Elles ne se mettent pas à l'écoute du vécu de l'expérience de la nature, dont celle relative à l'injustice environnementale et climatique en particulier, amenée pourtant à se renforcer.

BIBLIOGRAPHIE

- Abram, D., 2013, *Comment la terre s'est tue. Pour une écologie des sens*, trad. D., Demorcy et I., Stengers, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond/La Découverte, 349 p.
- Afeissa, H.-S. et Y. Lafolie (dir.), 2015, *Esthétique de l'environnement. Appréciation, connaissance et devoir*, Paris, Vrin, 366 p.
- Bannon, B., 2016, Nature, Meaning and Value, B., Bannon (dir.), *Nature and experience. Phenomenology and the Environment*, London, Rowman & Littlefield, pp. 53-65.
- Bourg, D. (dir.), 2011, *Pour une 6ème république écologique*, Paris, Odile Jacob, 208 p.
- Bourg, D. et K.-H., Whiteside, 2010, *Vers une démocratie écologique: Le citoyen, le savant et le politique*, La République des idées, Paris, Seuil, 103 p.
- Brown, C. S., et T. Toadvine (dir.), 2003, *Eco-Phenomenology. Back to The Earth Itself*, New York, SUNY, 255 p.
- Carlson, A., 2015, L'appréciation esthétique de l'environnement naturel, H.-S, Afeissa., Y. Lafolie (dir.), *Esthétique de l'environnement. Appréciation, connaissance et devoir*, Paris, Vrin, pp. 55-84.
- Demeulenaere, É., 2013, Les semences entre critique et expérience: les ressorts pratiques d'une contestation paysanne, *Revue d'Études en Agriculture et Environnement* [en ligne], 94, 4, 421-441, URL: <https://ideas.repec.org/a/rae/jourae/v94y2013i4p421-442.html>.
- Dobson, A., 2007, Environmental Citizenship: Towards Sustainable Development, *Sustainable Development*, vol. 15, n° 5, pp. 276-285.
- Dobson, A. et R., Eckersley, 2006, *Political theory and the ecological challenge*, 2nd ed, Cambridge, Cambridge University Press.
- Dobson, A., 2003 [1998], *Justice and Environment, Conceptions of Environmental Sustainability and Theories of Distributive Justice*, Oxford University Press, 296 p.
- Dobson, A., 1996, Representative democracy and the environment in W. M. Lafferty & J. Meadowcroft (éds.) *Democracy and the Environment: Problems and Prospects*, Northampton, Edward Elgar, pp. 124-139.
- Dobson, A., 2007 [1990], *Green Political Thought*, Londres, Routledge.
- Dobson, A., S. MacGregor, D. Torgeson et M. Saward, 2009, Trajectories of green political Theory, *Contemporary Political Theory* [en ligne], 8, 3, pp. 317-350, URL: <https://link.springer.com/journal/volumesAndIssues/41296>
- Donaldson, S. et W. Kymlincka, 2011, *Zoopolis: A Political Theory Of Animal Rights*, Oxford, Oxford University Press.
- Drique, M., 2019, *Devenir les frères de la Terre - Reconnaître un monde fini Le cas d'une institution jésuite saisie par la finitude écologique. Contribution à une sociologie politique environnementale*, thèse de doctorat de sciences politiques, Université de Lille.

- Drique, M. et C. Lejeune, 2017, La justice sociale à l'épreuve de la crise écologique », *Revue d'éthique et de théologie morale* [en ligne], 293, 1, pp. 111-124, URL: <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2017-1-page-111.htm?contenu=resumme>
- Dryzek, J., 2004 [1995], Political and ecological communication, J., Dryzek, D., Schlosberg, *Debating the earth: the environmental politics reader*, Oxford, Oxford University Press, pp. 663-647
- Eckersley, R., 2017, La démocratie à l'ère de l'Anthropocène, *La Pensée écologique* [en ligne], 1, 1, URL: <https://www.cairn.info/revue-la-pensee-ecologique-2017-1-page-b.htm>
- Eckersley, R., 2004, *The Green State: Rethinking Democracy and Sovereignty*, Cambridge, MIT Press
- Eckersley, R., 1998, The Death of Nature and the Birth of Ecological Humanities, *Organizations and Environment*, 11, 2, pp. 183-185
- Eckersley, R., 2005 (1995), Liberal Democracy and the Rights of Nature: The Struggle for Inclusion, F., Mathews, *Ecology and democracy*, Taylor & Francis e-Library, London, pp. 167-194
- Eckersley, R., 1992, *Environmentalism and Political Theory: Toward an Ecocentric Approach*, Albany, Suny Press.
- Ekeli, K.-S., 2005, Giving a voice to posterity – deliberative democracy and representation of future people, *journal of agricultural and environmental ethics* [en ligne], 18, PP. 429-450, URL: <https://link.springer.com/journal/10806>.
- Gabrielson, T., C. Hall, Meyer, J.-M, et Schlosberg D., 2016, Introducing, T., Gabrielson, C., Hall, J.-M, Meyer, D., Schlosberg, *The Handbook Environmental Political Theory*, Oxford, Oxford University Press, pp. 3-10.
- Goodin, E., 1996, Enfranchising the Earth, and its Alternatives, *Political Studies*, vol. 44, 5, pp. 835-849.
- Hammond, M., 2019, A Cultural Account of Ecological Democracy, *Environmental Values* [en ligne], 28, 1, URL: <https://www.ingentaconnect.com/content/whp/ev/2019/00000028/00000001>.
- Hess, G., 2018, De l'écophilosophie à l'écophénoménologie et retour, *Cités*, 76, pp. 97-108.
- Hess, G., 2017, Réconcilier l'éthique environnementale et l'écologie politique: une analyse méta-éthique, *La Pensée écologique* [en ligne], 1,1, URL: <https://www.cairn.info/revue-la-pensee-ecologique-2017-1-page-d.htm>.
- Hess, G., 2013, *Éthiques de la nature*, Paris, PUF.
- Honneth, A., 2000, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Jonas, H., 1990, *Le Principe Responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. J. Greisch, Paris, Flammarion.
- Kant, E., 1985 (1789), *Critique de la faculté de juger*, trad. A. J.-L. Delamarre, E., Kant, *Œuvres II*, Paris, Gallimard.
- Lejeune, C., 2018, L'épreuve de la sobriété imposée: reconnaissance, capacités et autonomie. Le cas du forum permanent de l'insertion, B., Villalba, L., Semal (dir.), *Sobriétés énergétiques: contraintes matérielles, équité sociale et perspectives institutionnelles*, Versailles, Quae, coll. Indisciplines, pp. 141-156.
- Mathews, F., 2005 [1995], *Ecology and democracy*, London, Taylor & Francis e-Library.
- Næss, A., 2017, *La Réalisation de soi. Spinoza, le bouddhisme et l'écologie profonde*, Marseille, Wildproject, 306 p.

- Norton, B. G., 2005, *Sustainability. A Philosophy of Adaptative Ecosystem Management*, Chicago, Chicago University Press, 607 p.
- Ophuls, W., 1977, *Ecology and The Politics of Scarcity*, San Fransisco, W.H.Freeman & Co Ltd.
- Pelluchon, C., 2015, *Les Nourritures. Philosophie du corps politique*, Paris, Seuil, 386 p.
- Plumwood, V., 1991, « Nature, Self, and Gender: Feminism, Environmental Philosophy, and the Critique of Rationalism », D. R., Keller (dir.), 2010, *Environmental Ethics. The big Questions*, Malden, Blackwell Publishing, pp. 300-310.
- Renault, E., 2004, *L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte.
- Rose, B-D. et L. Robin, 2019, *Vers les humanités écologiques, suivi de Oiseaux de pluies*, Editions Wilproject, coll. Manifeste, pp. 1 -35
- Rose, B-D, T. van Dooren, M. Chrulow, S. Cooke, M. Kearnes et E. O'Gormand 2012, Thinking Through the Environment, Unsettling the Humanities, *Environmental Humanities* [en ligne], 1,1, pp. 1-5, URL: <https://environmentalhumanities.org/arch/vol1/EH1.1.pdf>
- Routley, S., 2019, *Aux origines de l'éthique environnementale*, Paris, PUF, 95 p.
- Salles D. et L. Mermet, 2015, *Environnement: la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Paris, De Boeck.
- Schlosberg, D., 2012, Climate Justice and Capabilities: A Framework for Adaptation Policy, *Ethics and International affairs* [en ligne], 26, 4, Cambridge Press, URL: <https://www.cambridge.org/core/journals/ethics-and-international-affairs>.
- Schlosberg, D., 2009, *Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature*, Oxford, Oxford University Press.
- Schlosberg, D., K. Bäckstrand et J. Pickering, 2019, Reconciling Ecological and Democratic Values: Recent Perspectives on Ecological Democracy, *Environmental Values* [en ligne], 28, 1, pp. 1-8, URL: <https://www.ingentaconnect.com/content/whp/ev/2019/00000028/00000001>
- Semal, L., 2017, Les chantiers de la théorie politique verte, G., Blanc, E., Demeulenaere et W., Feuerhahn (dir.), *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Publications de la Sorbonne, pp. 181-200.
- Smith, G., 2017, Concevoir la démocratie pour le long terme: innovation institutionnelle et changement climatique, *La Pensée écologique* [en ligne], 1, 1, URL: <https://www.cairn.info/revue-la-pensee-ecologique-2017-1-page-h.htm>
- Smith, K., 2016, Environmental political theory, environmental ethics and political science. Bridging the gap, T., Gabrielson, C., Hall, J.-M., Meyer, D., Schlosberg, *The Oxford Handbook of environmental political theory*, Oxford, Oxford University Press, pp. 105-115.
- Szuba, M., 2014, Gouverner dans un monde fini. Des limites globales au rationnement individuel, sociologie environnementale du projet britannique de politique de Carte carbone (1996-2010), Thèse de Doctorat en sociologie, Université Paris 1 – La Sorbonne, Paris.
- Toadvine, T., 2009, *Merleau-Ponty's Philosophy of Nature*, Evanston, Northwestern University Press, 174 p.
- Winter, C., 2019, Decolonising Dignity for Inclusive Democracy, *Environmental values*, 28, 1, pp. 9-30.

NOTES

1. Les deux projets scientifiques respectifs de l'éthique environnementale et de la théorie politique environnementale se sont institutionnalisés à travers la création de revues (Environmental Ethics [en ligne] URL : <https://www.pdcnet.org/enviroethics/Environmental-Ethics>; Environmental Politics [en ligne] URL : <https://www.tandfonline.com/toc/fenp20/current>) d'associations : l'International Society for Environmental Ethics [en ligne] URL : <https://enviroethics.org/journals-of-interest/>
2. Une exception notable est le courant de l'écologie profonde (*deep ecology*). Si ce dernier a exercé une influence non négligeable sur les mouvements de préservation de la nature dans les décennies 1970-1990, il est resté relativement à la marge de la rationalité philosophique qui anime le champ de l'éthique environnementale, tout autant que celle aux fondements de la théorie politique.
3. Un groupe de recherche appelé « Écologie et démocratie » s'est constitué au début des années 90 autour de l'*University's School of Australian Environmental Studies* et de l'*Australian National University's (ANU) Research School of Social Sciences, and the Ecpolitics VII conferences*. Parmi les chercheurs, Val Plumwood, Robyn Eckersley, Freya Matthews, Deborah Bird Rose, Robert Goodin, David Schlosberg et John Dryzek y ont participé. L'articulation entre « écologie » et « démocratie » est abordée dans le cadre d'un dialogue entre les éthiques écocentrées holistes, l'anthropologie et les idées et systèmes politiques dans les démocraties contemporaines. Les premières contributions du groupe de recherche ont fait l'objet d'un volume spécial (vol. 4, n° 4) dans la revue *Environmental Politics* en 1995, réédité dans le cadre d'un ouvrage en 1996, dirigé par Freya Mathews. Ces travaux se situent dans un contexte académique particulier, celui où les *Ecological Humanities* émergent dans le milieu académique australien comme paradigme scientifique. Et, en tant que tel, ce courant constitue aussi un enjeu politique dans la production des connaissances, notamment dans les champs de l'*Environmental Politics* (Eckersley, 1998), de l'*Environmental Ethics* (Plumwood, 1991) et plus largement en sciences humaines et sociales (Rose et al., 2019; Rose et al., 2012).
4. Pour un état des lieux actuels des débats, voir le dossier thématique « l'environnement et l'esthétique » issu de la revue *La Pensée écologique* [en ligne] URL : <https://www.cairn.info/revue-la-pensee-ecologique-2018-1.htm>, consulté le 12 septembre 2019
5. Pour une discussion et une catégorisation détaillée des valeurs de la nature, voir Hess, 2013, pp. 68-82.
6. Notons que le courant de l'esthétique environnementale a développé toute une série de modèles alternatifs au modèle élaboré par Carlson. Ceux-ci aspirent aussi, d'une certaine manière, à un jugement esthétique objectif sans pour autant recourir à la connaissance du sens commun et au savoir scientifique. Pour un aperçu de ces propositions, voir le recueil d'articles traduits et présentés par Afeissa et Lafolie, 2015.
7. Cet article intitulé « *Political and ecological communication* » a été publié à trois reprises pour poursuivre et réaffirmer le projet communicationnel que défend J. Dryzek. Une première fois dans la revue *Environmental Politics* en 1995, une seconde fois dans l'ouvrage de Freya Mathews « *Ecology and Democracy* » en 1996, puis dans l'ouvrage co-dirigé par J. Dryzek et D. Schlosberg, *Debating on the earth : the environmental politics reader* en 2004.
8. Voir par exemple Donaldson et Kymlicka (2011).
9. La notion de spiritualité n'est pas ici envisagée pour évoquer une approche religieuse, mais plutôt de l'ordre d'une perspective ontologique.

RÉSUMÉS

Les éthiques environnementales et la théorie politique environnementale (TPE) ont eu pour projet de réfuter la conception anthropocentrée de l'éthique classique et de la théorie politique. Elles ont considéré que, seule, la reconnaissance de l'existence d'une valeur intrinsèque de la nature pouvait, entre autres, guider l'agir politique et déterminer les conditions d'une société définitivement soutenable et donc située dans les limites environnementales. Dans cet article, nous souhaitons explorer plus avant le recoupement entre les éthiques environnementales écocentrées et la TPE sur ce point précis que constitue la valeur intrinsèque de la nature. Notre hypothèse est que l'expérience vécue de la nature peut être un levier politique permettant de dépasser les dualismes traditionnels dans les systèmes de participation politique.

INDEX

Mots-clés : expérience de la nature, éthique environnementale, théorie politique environnementale, valeur intrinsèque de la nature, participation, délibération

AUTEURS

CAROLINE LEJEUNE

Groupe « Humanités environnementales », Institut de géographie et durabilité, Faculté des géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne, Géopolis - Quartier Mouline, CH - 1015 Lausanne - Dorigny, Suisse, courriel : caroline.lejeune@unil.ch

GÉRALD HESS

Groupe « Humanités environnementales », Institut de géographie et durabilité, Faculté des géosciences et de l'environnement, Université de Lausanne, Géopolis - Quartier Mouline, CH - 1015 Lausanne - Dorigny, Suisse, courriel : gerald.hess@unil.ch